

Ville de
Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemmer.fr

DEC_0416_2025

DÉCISION DU MAIRE

PROJET CMJ - PARCOURS MEMORIEL

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;

VU le cahier des charges établi par les services municipaux pour la création d'un parcours mémoriel ;

VU les offres reçues et analysées par les services compétents ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de valoriser son patrimoine et son histoire au travers d'un parcours mémoriel destiné au public ;

CONSIDÉRANT que le projet de SAS OU SUIS-JE répond le mieux aux critères du cahier des charges et des coûts ;

CONSIDÉRANT la nécessité de notifier la présente décision et d'engager les crédits pour la réalisation du projet ;

Le Maire décide :

Article 1 :

La société SAS OU SUIS-JE, située au 6 rue Léonard De Vinci 53810 CHANGE, est retenue comme prestataire pour la création d'un parcours mémoriel sur le territoire communal.

Article 2 :

Le montant de la prestation est fixée à 15 000 euros T.T.C. conformément au devis établi en date du 15 avril 2025,

Article 3 :

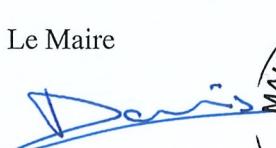
Le prestataire réalisera l'ensemble des prestations prévues sur le devis, incluant notamment la mise en place du parcours avec un atelier de sensibilisation et l'écriture des thématiques retenues.

Article 4 :

Le présent acte sera notifié au prestataire et retenu et publié au registre des décisions du maire.

Fait à Pont-Audemer, le 24 décembre 2025

Le Maire



Alexis DARMOIS